

## Sauvetage secourisme du travail (SST)

### SST 003

### Devenir sauveteur secouriste du travail

#### Public

Tous salariés d'entreprises relevant du régime général de la Sécurité sociale. Tous salariés des entreprises, organismes ou de tout autre institution hors champ d'application du régime général de la Sécurité sociale souhaitant devenir sauveteur secouriste du travail.

#### Objectif de formation

Être acteur de la prévention dans l'entreprise et porter les premiers secours à toute victime d'un accident ou d'un malaise.

#### Objectifs pédagogiques

- Intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail.
- Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise.

#### Contenu

- Le rôle du SST dans l'organisation des secours et de la prévention dans l'entreprise.
- Les conduites à tenir face à une situation dangereuse :
  - repérer des dangers et des personnes exposées,
  - déterminer des risques,
  - remonter les informations.
- Les conduites à tenir face à une situation d'accident :
  - protéger,
  - examiner,
  - faire alerter ou alerter,
  - secourir.

#### Méthodes pédagogiques

Exposés interactifs. Démonstrations. Études de cas. Mises en situations.

#### Durée

14 heures en présentiel auxquelles il convient d'ajouter, le cas échéant, le temps nécessaire pour traiter les risques spécifiques de l'entreprise ou de la profession.

#### Modalités d'évaluation

Cette formation est assurée par un formateur SST certifié faisant partie d'une entreprise ou d'un organisme de formation habilités par l'Assurance maladie – Risques professionnels et l'INRS.

À l'issue de la formation, l'Assurance maladie – Risques professionnels et l'INRS délivrent un certificat de « sauveteur secouriste du travail » valable 24 mois aux participants ayant suivi la totalité de la formation et ayant satisfait à toutes les évaluations certificatives des compétences.

**Pour prolonger la validité de ce certificat, il est exigé de participer à une formation « Maintenir et actualiser ses compétences » (MAC) d'une Durée de 7 heures en présentiel et de satisfaire aux évaluations certificatives des compétences.**

Ces formations (initiale et MAC) sont assurées par un formateur certifié faisant partie d'une entreprise ou d'un organisme de formation habilités par l'Assurance maladie – Risques professionnels et l'INRS.

#### Modalités d'inscription

La liste des organismes habilités par l'Assurance maladie – Risques professionnels et l'INRS assurant ces formations sont consultables sur le site de l'INRS :

[Organismes habilités à dispenser la formation de Salarié SST](#)